



Lettre d'information aux usagers et personnels des piscines

LES CHIFFRES CLEFS :

**9 piscines gérées par
le Grand-Orly Seine
Bièvre :**

Le Kremlin Bicêtre, Cachan,
L'Hay-les-Roses, Fresnes, Athis-
Mons, Villeneuve-Saint-Georges,
Villejuif, Juvisy-sur-Orge,
Viry-Chatillon.

**1 050 000 entrées
d'usagers**

**70 000 pratiquants
une activité** d'apprentissage
et de de loisirs

20000 élèves
de la maternelle au CM2

3500 collégien.ne.s
(principalement de 6ème)

60 associations
accueillies toutes disciplines
aquatiques

**189 activités
encadrées
par les agents de l'EPT**
par semaine

**72 maitres-nageurs
sauveteurs**

À Orly, le 29/11/2021

Madame, Monsieur

Vous travaillez, ou vous êtes usager des piscines gérées par le territoire Grand-Orly Seine Bièvre dont le fonctionnement est actuellement fortement perturbé par un mouvement de grève initié par l'antenne locale récemment créée du Syndicat national des maîtres-nageurs sauveteurs.

Avec l'ensemble des maires qui composent le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, nous sommes très attachés au droit de grève. Nous regrettons le mode d'action choisi : une grève perlée à l'heure, déclarée le plus souvent au dernier moment. Cela nous empêche de prévenir les usagers de la fermeture des équipements. C'est pourquoi nous avons décidé de vous écrire directement.

La grève porte principalement sur le temps de travail des agents des piscines. Pourquoi des modifications ?

Tout d'abord parce que jusqu'à présent, les agents des différentes piscines transférées à l'intercommunalité avaient des temps de travail très différents (4 modalités différentes aujourd'hui) et qu'il était nécessaire de les harmoniser.

Aussi parce que la Loi de transformation de la fonction publique du 8 août 2019 a imposé à chaque collectivité de délibérer sur le temps de travail des agents.

Comment avons-nous procédé ?

Depuis deux ans, un large dispositif de concertation et de discussion a été mis en place. Entretiens individuels, groupes de travail, réunions plénières, ateliers se sont succédés pour élaborer au plus près du terrain, des propositions respectueuses des agents, des spécificités de leurs missions, des pénibilités qui y sont associées et des conditions d'exercice de leurs métiers.

Depuis le printemps 2021, le travail a été prolongé pour l'ensemble des agents de la collectivité. Le temps de travail des agents des piscines et en particulier des maîtres-nageurs a été intégré au dialogue social mené avec les organisations représentatives du personnel.

Pour quel résultat ?

La loi de la transformation publique fixe à nouveau le temps de travail des agents publics à 1 607 heures.

Pour prendre en compte les spécificités et les pénibilités des différents métiers, un travail précis et concret a permis d'octroyer des compensations aux agents concernés. Pour les maîtres-nageurs, la prise en compte de l'exposition au bruit, aux produits chimiques, le travail du dimanche et les jours fériés, notamment, ont permis de diminuer sensiblement le temps de travail annuel des agents.

Parce qu'ils travailleront 1 week-end sur 3, et 3 jours fériés dans l'année, le temps de travail des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) sera non plus de 35h semaine (1607h) mais entre 1 474h et 1514h en fonction de l'équipement.

Ce que les MNS ont déjà obtenu

Sur ce temps de travail, chaque MNS bénéficiera de :

- **30 minutes d'habillage, déshabillage** par jour
- **1 heure de réunion** par semaine scolaire
- **2 heures de préparation de l'enseignement de la natation** pendant la période scolaire que les agents pourront réaliser chez eux.
- **1 heure de préparation physique** par semaine que les agents devront réaliser dans la piscine où ils travaillent

Le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre ne peut pas satisfaire toutes les demandes comme le passage à 1 week-end sur 4 travaillé, augmentations de primes, ... pour des raisons budgétaires et d'équité avec l'ensemble des personnels de l'EPT.

Notre responsabilité est de fournir à tous les habitants du territoire un service public de qualité.

Pour ce faire, nous comptons sur les agents territoriaux et leur sens du service public. Nous sommes soucieux des conditions de travail de tous, en veillant à traiter les un.e.s et les autres de manière juste et équitable. Le dialogue avec les personnels des piscines se poursuit avec les représentants syndicaux de l'EPT. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé régulièrement.

Sachez que nous mettons tout en œuvre pour sortir de cette situation pour que vous retrouviez vos équipements dès que possible,

Bien cordialement,

Michel Leprêtre
Président du
Grand-Orly Seine Bièvre

Jean-Marie Vilain
Maire de Viry-Chatillon et Vice-Président
aux équipements sportifs